

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 23 Juin 2021

DELIBERATION

2021/ 56 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.

Le contrat d'objectif mis en place avec les associations sportives de la Commune de Lomme entraîne la participation aux championnats et compétitions dans leurs disciplines respectives.

Or, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par ces manifestations sportives grèvent lourdement leur budget de fonctionnement.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions présentées dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un total de 4 000,00 € ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - 4 000,00 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 321 - Opération n° 1067 : soutien aux associations sportives - code service : NEN

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme